



# Comment obtenir le renouvellement de son titre de séjour étudiant quand on a redoublé?

publié le **03/04/2017**, vu **44490** fois, Auteur : [Pierre Surjous](#)

**Nous évoquons dans cet article, les raisons pour lesquelles les Préfectures peuvent refuser une demande de renouvellement d'un titre de séjour étudiant, et ce que l'on peut faire quand cette situation arrive.**

Le refus de renouvellement du titre de séjour étudiant par les Préfectures en raison d'un redoublement du titulaire du titre est assez fréquent.

Le principe est que le renouvellement d'un titre de séjour étudiant est subordonné à la justification, par l'étudiant, de la réalité et du sérieux des études, qu'il poursuit.

Les Préfectures apprécient donc la demande de renouvellement du titre de séjour étudiant au regard de la progression régulière de l'étudiant, et l'obtention des diplômes correspondant de niveau plus élevés au fur et à mesure de ses études.

Si la Préfecture refuse de renouveler un titre de séjour étudiant en raison du redoublement, c'est que l'Administration interprète le redoublement comme un manque de sérieux dans les études suivies, ou doute de la motivation du titulaire du titre de séjour étudiant.

Pour obtenir le renouvellement d'un titre de séjour étudiant, ou contester un refus de renouvellement, il conviendra donc de démontrer la cohérence et le sérieux de ses études.

Concrètement Il s'agit d'abord d'expliquer avec précisions le projet professionnel envisagé et la pertinence du cursus scolaire poursuivi.

Il faut également dans la mesure du possible fournir des attestations d'assiduité, ou de professeurs témoignant du sérieux de l'élève malgré ses difficultés.

Enfin, le cas échéant il peut être utile d'évoquer les éventuelles circonstances exceptionnelles qui sont survenues durant l'année, telles que des ennuis médicaux ou le décès d'un proche et qui sont de nature à expliquer en partie les difficultés de l'élève.

N'hésitez à me contacter si vous désirez des compléments d'informations ou des conseils sur vos situations plus spécifiques : pierre.surjous @gmail.com